



2017/2030

LE PLAN CANOPÉE

PROTÉGER ET DÉVELOPPER LA FORÊT URBAINE

la métropole
GRANDLYON

La Charte de l'Arbre est un dispositif territorial partenarial qui associe plus de 100 acteurs publics, privés et associatifs de la Métropole de Lyon et au-delà.

Son objectif est de promouvoir les actions en faveur d'une meilleure connaissance des arbres du territoire de la Métropole de Lyon, d'une reconnaissance de leurs bienfaits, afin d'assurer leur protection et leur développement.

Chaque signataire s'est engagé à élaborer son propre plan d'action dans le respect des principes et des recommandations formulés dans la Charte de l'Arbre. Le Plan Canopée constitue la proposition d'un cadre opérationnel commun pour fédérer l'ensemble de ces initiatives. Il propose des actions concrètes, des objectifs quantifiés et des moyens affectés pour permettre la déclinaison opérationnelle de la Charte de l'Arbre et répondre également aux enjeux d'adaptation aux changements climatiques préconisés par le Plan Climat du Grand Lyon.

Le Plan Canopée traduit ainsi la convergence d'objectifs entre ces deux démarches territoriales qui associent de nombreux acteurs de l'agglomération et trouvent dans ce plan une déclinaison opérationnelle porteuse d'avenir.

Le Plan Canopée s'articule autour des 4 axes stratégiques majeurs et se décline en 25 actions qui concourent toutes à protéger et développer davantage la « forêt urbaine » du territoire de la Métropole de Lyon.

LES QUATRE AXES MAJEURS DU PLAN CANOPÉE

1

Pérenniser et développer le patrimoine arboré

Actions 1 à 5

2

Favoriser le bien-être et la mobilisation des citoyens

Actions 6 à 11

3

Fédérer les professionnels autour du plan Canopée

Actions 12 à 19

4

Améliorer la connaissance et développer de nouvelles pratiques

Actions 20 à 25



1

Pérenniser et développer le patrimoine arboré

Actions 1 à 5

Le développement de la canopée urbaine de la Métropole de Lyon impose d'amplifier les efforts engagés depuis plus de 25 ans en faveur des arbres. Il s'agit notamment d'améliorer la connaissance des arbres du territoire qui est le point de départ pour une meilleure prise en compte et une valorisation de ce patrimoine vivant. Il s'agit également d'améliorer leur prise en compte dans les outils réglementaires de développement de la Métropole tels que le PLUH ou le PDU. Il s'agit surtout d'engager un ambitieux plan de développement de la « forêt urbaine » afin de pouvoir bénéficier des bienfaits de la canopée, mais aussi et enfin d'assurer le renouvellement des arbres vieillissants afin de pérenniser ce patrimoine pour les générations futures.



1

Augmenter le rythme des **nouvelles plantations** et maintenir le rythme de renouvellement actuel

2

Réaliser **l'inventaire des patrimoines arborés** du territoire de la Métropole

3

Inscrire **l'arbre au cœur des procédures** d'urbanisme

4

Intégrer l'objectif du plan Canopée au plan « modes actifs » et au PDU

5

Préserver et valoriser **les arbres remarquables**

2

Favoriser le bien-être et la mobilisation des citoyens

Actions 6 à 11

Le développement de la canopée urbaine ne peut se faire sans l'implication et la participation active des habitants de la Métropole de Lyon. Il est donc indispensable de favoriser l'émergence d'une nouvelle gouvernance locale en matière de cadre de vie en accompagnant et en encourageant les initiatives locales et citoyennes qui concernent les arbres et le végétal. Par ailleurs le Plan Canopée vise à favoriser le bien-être des habitants et doit donc se préoccuper des risques que peut générer une « forêt urbaine » afin d'en minimiser la portée.



photo: Thierry Fournier, Métropole de Lyon

6

Minimiser les risques d'accidents liés aux arbres urbains

7

Minimiser l'impact des arbres dans **les problèmes d'allergies**

8

Encourager les **initiatives locales et citoyennes** en faveur de l'arbre en ville

9

Développer le réseau de **sentiers et balades pédagogiques**

10

Sensibiliser et mobiliser **les jeunes citoyens**

11

Encourager **les projets publics et privés** de plantation d'arbres

3

Fédérer les professionnels autour du Plan Canopée

Actions 12 à 19

La Charte de l'Arbre est une dynamique de territoire qui réunit de nombreux acteurs du locaux, principalement issus de la filière du paysage et des collectivités. Il est donc essentiel que le Plan Canopée cherche à fédérer de manière beaucoup plus large tous les professionnels de l'agglomération lyonnaise dont l'activité est en interface avec la question des arbres. La sensibilisation des personnels, l'accompagnement des métiers à des évolutions de pratiques et de techniques pour améliorer la protection des arbres sont donc indispensables. Pour cela des concertations techniques entre ces métiers doivent être conduites au travers de protocoles et de guides techniques interdisciplinaires.

12

Généraliser les plans territoriaux de désherbage et de gestion différenciée des espaces arborés

13

Organiser l'**animation du réseau des signataires charte** de l'arbre et communiquer vers le grand public

14

Élargir la collaboration de la **Charte de l'Arbre au-delà des acteurs traditionnels de la filière paysage**

15

Favoriser le **développement de la plateforme écho-paysage**

16

Sensibiliser les professionnels de la construction à la protection des arbres sur les chantiers

17

Développer l'utilisation du **protocole de cohabitation des arbres et des réseaux**

18

Promouvoir les techniques de **taille raisonnée**



19

Rédiger des **guides interdisciplinaires** de bonnes pratiques

4

Améliorer la connaissance et développer de nouvelles pratiques

Actions 20 à 25

Le développement du Plan Canopée nécessite d'améliorer les connaissances dans certains domaines techniques et doit donc s'accompagner d'une véritable logique de Recherche & Développement. Les grands projets de la Métropole de Lyon et de ses partenaires doivent servir de supports pratiques à ces innovations. Enfin le développement du Plan Canopée doit permettre de faire évoluer les pratiques en testant et en encourageant des approches innovantes de replantation du territoire dans une logique de résilience urbaine.



20

Rationaliser l'utilisation des terres agricoles pour la création de supports de plantation

21

Promouvoir l'intégration des arbres à la **gestion du cycle de l'eau.**

22

Développer un outil d'évaluation des bénéfices liés à la préservation ou à la plantation des arbres (**calcul du coût global**)

23

Agir en faveur de la biodiversité

24

Adapter les palettes végétales aux changements climatiques

25

Promouvoir les projets **d'agroforesterie** et de plantation de forêts périurbaines



DDUCV

Voirie Végétal Nettoyement

Unité Arbres et Paysage

juin, 2017

GRANDLYON
la métropole